

La CCPVG caution de la régie de Luz

Le conseil communautaire de la communauté de communes Pyrénées-valées des Gaves s'est réuni le 2 novembre, à Argelès-Gazost. Si le début de la séance a été consacré aux travaux réalisés dans les écoles d'Ayzac-Ost et d'Argelès-Gazost, les finances de la CCPVG ont été au cœur des débats à la suite d'une demande de caution bancaire et d'avance remboursable présentée par la régie des sports d'hiver de Luz-Ardiden. Un appel à la solidarité a été lancé par les élus du pays Toy. Si le conseil communautaire n'a pu rester insensible à cet appel, les élus n'ont pas perdu de vue pour autant les répercussions financières pour la CCPVG et notamment pour son plan d'investissement. Le conseil communautaire, attentif à la situation de la station et de ses emplois, a souhaité se caler à hauteur de la caution de la région et la CCPVG reste disponible pour un tour de table des financeurs et aider le conseil de régie. En ce qui concerne la demande d'avance remboursable, la CCPVG n'a pu y répondre pour des raisons réglementaires.

Tableau des effectifs

De nombreuses mises à dispo-



Les élus communautaires ont fait preuve de solidarité avec la régie de Luz. /Photo N. N.

sition avaient été mises en place pour le fonctionnement de la communauté de communes lors de son démarrage. La création de postes correspondants est venue régulariser la situation des agents. Le règlement intérieur régissant le fonctionnement des services de la collectivité a également été soumis au vote. Ces points « ressources humaines » ont été abordés au préalable en comité technique, la communauté des communes étant pourvue de cette instance paritaire depuis le 28 juin dernier, date des élections des représentants du personnel.

La séance s'est terminée sur un

point « tourisme ». La CCPVG, maître d'ouvrage pour la construction du refuge d'Aygues-Cluses, a validé la réalisation d'études géotechniques préalables au démarrage des travaux. L'inscription dans la démarche Grand Site de France/Grand Site Occitanie pour les sites de Cauterets/Pont-d'Espagne et Gavarnie a également été validée par le conseil.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 12 décembre, à 19 heures, à la salle de la Terrasse.

Retrouvez toutes les délibérations de la séance sur le site internet : ccpvg.fr